

DA 423 – 25.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier 15 avril 2025

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 275'000.00 TTC DESTINÉ À LA MISE EN OEUVRE D'UN DISPOSITIF DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION DES EAUX DE PLUIE SUR LE SITE DU CENTRE D'ENTRETIEN COMMUNAL DE VERNIER - CEV

vu les devis estimatifs prévisionnels établis par le Service de l'aménagement ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 25 mars 2025 ;

vu l'exposé des motifs ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 24 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 275'000.00 TTC destiné à la mise en œuvre d'un système de récupération et de valorisation des eaux pluviales sur le site du Centre d'entretien communal – CEV ;
- 2 de prendre acte qu'une subvention d'un montant minimum CHF 110'000.00 TTC sera demandée au Fonds énergie des collectivités publiques ;
- 3 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 275'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 110'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 165'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 165'000.00 TTC relative aux travaux de création du système de récupération des eaux pluviales au moyen de 10 annuités, sous la rubrique n° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

